

Conditions générales

L'offre de formation est définie comme telle pour toutes nos sessions :

Dates et lieux : <https://www.adesa.asso.fr/>

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 et 50 stagiaires

Pré requis :

Être spécialiste en médecine générale ou autres professionnels de santé. Salariés et/ou libéraux en conformité avec les instances réglementaires d'exercice professionnel

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

- Formation en présentiel ou à distance
- La formation alterne des séquences théoriques et des séquences pratiques permettant l'interactivité du groupe utilisant des quiz, des études de cas cliniques, des partages d'expérience
- L'accès Wifi vous est fourni en présentiel.
- Un lien de connexion Zoom vous sera adressé pour les classes virtuelles
- Un accès à la plateforme 360 Learning vous sera adressé pour les formations MOOC (Massive Open Online Course)
- Nos accompagnateurs sont des professionnels de santé ayant suivi au moins 2 formations du cursus de formation de formateurs attesté par un ODPC pratiquant la formation de formateurs

Le cursus de formation de formateurs comporte des formations à l'andragogie, à l'organisation, à l'animation, à l'expertise et à la conception de programme, à savoir :

- Animer un atelier de formation en petit groupe (1er niveau)
- Animer un grand groupe et gérer les experts (2ème niveau)
- Perfectionnement en animation (3ème niveau)
- Concevoir un projet de formation professionnelle
- Organiser une action de formation
- Manager une équipe régionale de formation
- Sensibiliser une équipe de formateurs à l'expertise

Moyens d'évaluation :

- **Les attentes** des participants sont recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants sont recueillies par le formateur à la fin de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation est évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation.

Ces évaluations sont anonymes, elles ont pour objet d'aider à préciser les besoins des participants et à améliorer les futures formations

Un certificat de réalisation d'action de formation est délivré en fin de formation.



Modalités et délais d'accès

Les modalités d'accès se font sur l'envoi [d'un bulletin d'inscription individuel](#) téléchargeable sur notre site au maximum 48h avant le début de formation.
Ou via une réservation en ligne depuis [notre site](#)

Coût de la formation : Nous consulter pour plus de précisions

Les programmes, proposés dans le cadre de l'[ANDPC](#), sont indemnisés dans la limite du budget annuel du participant et sous réserve qu'il ait validé son inscription sur son compte www.mondpc.fr
[En savoir +](#)

Les formations proposées dans le cadre du [FAF-PM](#), ne sont pas indemnisées. Elles sont prises en charge par le FAF PM sous réserve que le participant ait une copie de son attestation de versement relatif à la contribution FAF-PM délivrée par l'URSSAF (N-1, à défaut N-2)
[En savoir +](#)

Conditions d'inscription à un programme de DPC :

Vous êtes médecin installé, remplaçant ou médecin salarié de centre de santé, merci de joindre :

- Un chèque de frais de dossier de 250 € par programme à l'ordre de Adesa

Si vous êtes médecin salarié hors centre de santé, nos programmes de DPC peuvent faire l'objet d'un financement par votre employeur. Merci de nous contacter (adesa@adesa.asso.fr)

Conditions d'inscription à une formation FAF-PM :

Vous êtes médecin remplaçant thésé ou médecin installé, merci de joindre :

- Un chèque de frais de dossier de 250 € par formation à l'ordre d'Adesa (**sauf pour les classes virtuelles**)
- L'attestation de versement relatif à la contribution FAF-PM délivrée par l'URSSAF (N-1, à défaut N-2)

Conditions d'annulation de la formation par le participant :

Le chèque de frais de dossier sera restitué au participant à l'issue de la formation. Il restera acquis à Adesa à titre de dédommagement des frais engagés, en cas d'annulation de la part du participant (quel qu'en soit le motif) à moins de 10 jours calendaires avant la formation, ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Cette somme ferait alors l'objet d'un reçu fiscal.

Conditions d'annulation de la formation par Adesa :

Quinze jours avant la formation, l'association Adesa peut être amenée à annuler la formation en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits ou de désistement de dernière minute d'un des experts prévus à la formation.

En ce cas, les sommes éventuellement réglées à Adesa seront intégralement remboursées.

Aucune pénalité ne sera due par Adesa à l'établissement dont dépend un participant

Il pourra être proposé une date de remplacement de cette formation qui donnera lieu à un avenant précisant d'autres dates et d'autres lieux.

Accessibilité

- Les locaux du siège social (13 rue Fernand Léger -75020 Paris) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Les locaux réservés dans les hôtels sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Gestion du Handicap :

Adesa est sensible aux enjeux de l'inclusion et est investi sur la thématique du handicap. Nous sommes à l'écoute des personnes en situation de handicap pour faciliter et organiser leur apprentissage durant les formations dispensées.

Nous sommes en mesure d'accueillir, d'accompagner, et d'orienter toute demande de formation d'un participant en situation de handicap.

Toute personne souffrant d'allergie alimentaire est priée d'en informer l'organisme 48 heures au moins avant le début de la formation afin de prévoir un repas en conséquence.

Contact référent : Docteur Jean Marc Pariente - adesa@adesa.asso.fr – 01 43 13 11 39

